



L'étang des Ecrevisses recueille une partie des eaux de la forêt de Meudon.



La trame noire implique un éclairage plus doux côté forêt, qui tend vers le jaune.



Les murs végétaux constituent un lien supplémentaire entre les réservoirs de biodiversité et s'inscrivent pleinement dans la trame verte.



La forêt domaniale de Meudon s'étend sur plus de 300 ha et offre un habitat important à de nombreuses espèces végétales et animales.

La biodiversité, au cœur des politiques locales

La trame verte, bleue et noire

Le patrimoine naturel francilien subit des contraintes avec le développement des transports et la consommation des espaces ruraux, qui fragilisent les écosystèmes. La municipalité travaille donc à la création de corridors écologiques, permettant ainsi de relier les réservoirs de biodiversité. L'enjeu étant de maintenir et restaurer les connexions naturelles dans l'espace urbain, il s'agit de penser l'intégration de la biodiversité en amont des projets. C'est ce maillage d'espaces terrestres interconnectés qui constitue la trame verte.

Des habitats nombreux et variés

La présence d'habitats variés offre notamment de multiples niches écologiques à la faune.

- L'habitat forestier : élément important de la biodiversité communale, il représente 313 ha, soit un peu plus du tiers du territoire. Caractérisé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), on y recense principalement des châtaigniers (qui représentent 50% des essences), des chênes et quelques résineux.
- Les habitats hygrophiles (un organisme est dit hygrophile lorsque l'humidité est nécessaire à son bon développement) : élément majeur du territoire, ils abritent la quasi-totalité des espèces remarquables et constituent des réservoirs de biodiversité importants. La commune compte 3 étangs situés dans le bois de Meudon :
 - l'étang des Ecrevisses, remis en état au 20^e s par l'Administration des Eaux et Forêts.
 - l'étang du Trou aux gants (1,8 ha) est un déversoir d'orages, considéré comme un étang par l'ONF. Après le réaménagement de la noue de l'étang du Trou aux gants en 2018, les berges ont bénéficié d'un reprofilage en pente douce complet.
 - l'étang d'Ursine (1,66 ha) et ses berges, protégés au titre de la loi 1930 est l'étang le plus important de la forêt. Il est bordé à l'est par une parcelle forestière dont il est séparé par la rue Morte Bouteille, ce qui le soumet à des pressions environnementales fortes, notamment la migration de batraciens (site inscrit et classé).

Des enjeux pour demain

➔ Enjeux propres au milieu forestier :

- Redonner toutes leurs fonctionnalités aux lisières (enrichissement des strates) et y replanter des essences forestières de façon à favoriser la diversité végétale (la pratique de la fauche tardive permet notamment l'apparition d'espèces qui avaient disparu localement, comme les orchidées sauvages).
- Maintenir le partage de l'espace boisé entre les différents publics (promeneurs, sportifs, etc.)
- Adapter l'éclairage urbain : appelée « Trame noire », cette action vise à limiter l'ensemble des nuisances lumineuses portant atteinte à la biodiversité. En effet, la lumière artificielle peut être considérée comme nuisible pour la faune sauvage et la flore, dont elle perturbe le comportement et les désoriente. La présence de chauve-souris nécessite la prise en compte de la trame noire sur notre territoire dans la gestion de l'éclairage public : des actions de réduction lumineuse ont donc été menées au niveau de l'allée du cimetière, ainsi que dans les rues Villacoublay, Grange Dame Rose, Bretagne et Brindejoncs des Moulinais, toutes bordées par la forêt.



➔ Enjeux propres au milieu aquatique et humide :

- Réaménager la noue du Trou aux gants : ¼ des eaux pluviales véliziennes sont acheminées en forêt, jusqu'à la noue située en amont du Trou aux gants. La Ville a travaillé au réaménagement et repensé son écoulement : des nattes en fibre de coco ont été apposées le long et dans le fond du ravin, et accueillent diverses espèces de plantations aquatiques (carex, joncs, iris des marais, menthe aquatique...), choisies pour leur fonction dépolluante. En effet, les eaux pluviales proviennent de nos routes, toits et trottoirs et sont chargées en hydrocarbure. Les plantations de la noue jouent ici un rôle filtrant avant l'écoulement de l'eau dans l'étang vélizien.



Les berges de la noue ont été engazonnées et le fond, tapissé de fibre de coco, accueille des espèces végétales dépolluantes.

- Réduire l'artificialisation des berges des cours d'eau et favoriser le développement d'habitats diversifiés (radeau végétal) capables d'accueillir des espèces aquatiques (poissons, invertébrés) et terrestres (oiseaux, insectes, chauve-souris) utilisant la végétation rivulaire.

➔ Enjeux propres au milieu urbain :

- Intégrer la biodiversité en amont des projets d'aménagement et de construction, cela signifie le maintien ou la restauration des continuités écologiques entre les espaces ruraux et urbains, en limitant l'artificialisation des sols et la réduction des habitats. A contrario, la Ville travaille à la généralisation des pratiques de gestion des espaces verts adaptées à la biodiversité et à l'installation d'équipements favorables à la faune et la flore. La trame verte aura une plus grande portée si tous les espaces verts y sont intégrés, publics comme privés.
- Quartier Louvois : alors que 20.000 m² de dalle béton vont être détruits impliquant un retour au sol naturel, ce quartier enclavé verra s'ajouter 12.000 m² d'espaces verts, ainsi qu'une ouverture sur la forêt (au nord) et vers le tram (au sud). Afin d'appréhender au mieux la continuité écologique, des essences forestières seront plantées au nord du quartier, des plantations d'ornement côté Tramway et au milieu, des essences que l'on retrouve dans les résidences avoisinantes créant ainsi une harmonie.
 - Vélizy 2 : une coulée verte permettra de rejoindre le nouvel accès du centre commercial depuis l'avenue de l'Europe. Cette voie partagée entre piétons et cyclistes a été pensée en concertation avec les services techniques de la ville, et le choix des essences établi selon l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour la faune et la flore locales. Des arbres et arbustes fructifères seront donc plantés au côté de plantes pollinifères, bénéfiques pour les oiseaux, les insectes butineurs. L'ensemble, constitué d'espèces locales adaptées,



La société Dassault possède la plus grande superficie d'espaces verts d'Inovel parc.

nécessitera peu d'arrosage.

- Le long du Tramway T6 (avenues de l'Europe et Morane Saulnier), des buttes de terre ont été implantées sur lesquelles ont été plantés des arbustes de bocage. Ces haies bocagères favorisent la venue d'insectes butineurs qui se régaleront de nectar et pollen, les oiseaux se régaleront à leur tour des baies qui sont produites.
- Des toitures et des murs végétalisés (école Mermoz, gymnase Richey, sente Maurice Claisse) offrent d'autres abris aux insectes et petits oiseaux, et permettent également de relier les quartiers entre eux par la végétation.
- Inovel Parc : normalisé « Quartier d'affaires durable », le secteur est particulièrement concerné de par sa relation étroite avec la forêt et les espaces verts de ses entreprises. De bonnes pratiques se mettent progressivement en place, notamment par Eiffage et Dassault Systèmes qui ont pris en compte la valorisation de la biodiversité dès la conception des bâtiments.
 - Avec 2300m² de toiture végétalisée, des essences locales, des aménagements pour la faune (nb Hôtel à insectes, nichoirs) et 13 potagers, le campus Eiffage s'inscrit pleinement dans la démarche de la trame verte. Chaque bâtiment est également relié à des réservoirs pour eau de pluie, réutilisée pour l'arrosage. Tous ces gestes écologiques devraient permettre au campus d'être prochainement labellisé Biodiversity.
 - Côté Dassault, on compte 27 000m² d'espaces verts parmi lesquels se dressent quelques grands arbres forestiers, complétés par des haies diversifiées. En sus, des zones entières sont entretenues en écopâturage, grâce à 3 moutons.
- Echangeur de l'A86 : on pourra distinguer deux ambiances de chaque côté du diffuseur. Au nord, la palette végétale offrira une ambiance urbaine, avec des arbres et arbustes d'ornement (arbres de Judée, amélanchiers, ...) accompagnés de grands massifs plantés de vivaces offrant une période de floraison très étendue (achillées, origans, sauges, géraniums, asters, ...). Ces grands massifs seront plantés sur des paliers de différentes hauteurs, tous bordés par des murets en gabions très fréquentés par divers reptiles et autres faunes locales qui y trouvent refuge. Au sud (côté base militaire), une ambiance plus naturelle avec des prairies fauchées accompagnées d'arbustes poussant spontanément en Île-de-France comme des fusains, cornouillers, noisetiers, etc. Une grande partie de ces végétaux sont mellifères (leur nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer le miel) et nécessitent peu d'arrosage et peu d'entretien. ■/MB



Le futur bassin du quartier Louvois, de 600 m², est destiné entre autre à recueillir les eaux pluviales des abords immédiats.